

suit pas que ces fonds aient été transmis directement à M. Preston lui-même. L'autre jour, devant le comité des comptes publics, M. Smart, au cours des éclaircissements qu'il a donnés à cet égard, a déclaré que, pendant toute la durée de sa gestion, à titre de sous-ministre, jamais il n'a été directement transmis de fonds à M. Preston même. Dans le câblogramme auquel l'honorable député fait allusion, M. Smart affirme qu'il sera ouvert un crédit dans une banque de Londres pour l'objet mentionné dans le câblogramme; et si je ne me trompe, on trouvera, en feuilletant les liasses, un chèque annulé, portant la signature de lord Strathcona, avec l'indication que M. Preston a retiré ce crédit de la banque.

Disons un mot d'une suppression de fait commise, vendredi soir, par le député de Toronto-nord (M. Foster) au cours de ses observations sur cette question. En discutant ce contrat, il recherchait les applaudissements de ses amis, qui du reste, ne lui ont pas ménagé leurs acclamations. Il a donné lecture de cette partie de l'article que voici :

La compagnie sera tenue de pousser activement l'œuvre de propagande. . . .

Et l'honorable député s'est arrêté là, sans doute dans le but de persuader à la Chambre que c'était là le texte complet de cet article. Il a réussi, au moins, à convaincre ses amis que c'est là la véritable interprétation de cette clause du contrat; que c'est au moins, l'esprit et l'essence même de l'article et ces messieurs de l'applaudir à outrance. Il donne donc lecture de cet article :

La compagnie sera tenue de pousser activement l'œuvre de propagande.

Puis il se livre à des commentaires sur l'extrait qu'il vient de lire.

Voilà donc son devoir. Quelle précision! Quelle merveilleuse rédaction? La compagnie sera tenue de pousser activement son œuvre éducative, en faisant la réclame, par la publication de brochures et les représentants de la compagnie devront faire personnellement de la propagande.

Il aurait fallu donner également lecture du reste de l'article, afin d'éclairer la Chambre sur la nature de cette œuvre éducative et la voici : stimuler et encourager l'immigration au Canada; faire connaître les avantages qu'offre le Canada, comme champ ouvert à la colonisation. L'honorable député s'est bien gardé de nous éclairer sur la nature de cette œuvre de propagande; et sans doute ses partisans ont pensé, pour le moment, qu'il s'agissait d'une œuvre de propagande tout à fait anodine, ne tendant pas nécessairement à éclairer les habitants d'un pays quelconque de l'Europe continentale ou une classe quelconque de ces populations, sur les avantages que leur offre l'émigration au Canada.

Disons, maintenant un mot au sujet d'une affirmation formulée par le député de Has-

tings-est (M. Northrup). Mardi soir, en discutant cette question, il a fait allusion à une dépêche ou à un câblogramme adressé par M. Smart à M. Preston; et en cela voici l'objectif qu'il visait : prouver l'existence d'une entente entre ces deux messieurs; montrer que, de concert avec l'ex-ministre de l'Intérieur, ils formaient réellement toute la compagnie, et que tout en faisant fonctions d'officiers de l'Etat relativement à cette entreprise, ils exploitaient, en réalité, leur propre négoce, c'est-à-dire celui de la compagnie commerciale de l'Atlantique-Nord.

Il a lu le câblogramme de M. Smart à M. Preston, puis il a ajouté :

Ce télégramme du 17 juillet fut suivi d'une lettre, car nous trouvons dans le dossier, une lettre de cette date adressée par M. Smart à M. Preston. Je ne la lirai pas toute, mais seulement ce paragraphe.

Je cite l'honorable député d'Hastings-est. Il continue en lisant ce paragraphe :

Vous remarquerez que le Gouvernement a remanié la subvention, de sorte que votre compagnie récoltera de grands avantages avec tous, excepté avec les Galiciens.

L'honorable député a lu cet extrait en disant qu'il est d'une lettre adressée par M. Smart à M. Preston. Maintenant, monsieur l'Orateur, croiriez-vous que cette lettre n'est pas au dossier? Je ne veux pas dire que l'honorable député se permettrait de faire sciemment et par pure malice une déclaration mensongère, mais j'ai fait des recherches minutieuses dans le dossier et j'affirme que cette lettre ne s'y trouve pas. Il existe cependant une lettre de M. Smart à la North Atlantic Trading Company qui contient les signatures que je viens de citer et que l'honorable député a dit avoir été écrites par M. Smart à M. Preston. Voici la critique que l'honorable député en a faite :

Voquez, monsieur, ces deux personnages qui étaient supposés protéger les intérêts du peuple et du pays—le sous-ministre, M. Smart, d'une part, agissant au nom du Gouvernement et M. Preston, d'autre part. . . .

Ecoutez bien ceci :

. . . et M. Smart qui augmente sans raison la subvention à cette compagnie et qui en avertit ensuite, non la compagnie, dont le bureau principal est Amsterdam, mais M. Preston, qui a son bureau principal à Londres.

Les honorables députés savent que c'est induire le Parlement en erreur que d'exposer ainsi les faits. Ils savent qu'il est facile de tromper le public au sujet de ce contrat, surtout quand un honorable député se permet d'affirmer, devant la Chambre, que le sous-ministre aurait écrit une lettre à M. Preston, à Londres, dans laquelle il se serait servi de l'expression "votre compagnie", voulant insinuer que c'est la compagnie de M. Preston. Je le répète, je ne puis pas croire que l'honorable député d'Hastings-est ferait délibérément une assertion inexacte et qu'il aurait commis un faux